
Le cahier des charges d'une IG peut-il être mobilisé pour contribuer à la durabilité environnementale ?

Cas du partenariat entre parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et le Groupement Qualité " Huîtres Marennes Oléron ".

Catherine Teyssier*¹ and Yohan Weiller*^{†2}

¹Catherine Teyssier – Consultant indépendant – France

²Yohan Weiller – parc naturel marin Gironde Pertuis – France

Résumé

Le Groupement Qualité " Huîtres Marennes Oléron " est une organisation qui assure la protection et la promotion de l'Indication Géographique Protégée " Huître de Marennes Oléron " et des deux Labels Rouges qui lui sont associés, " Fine de claire verte " et " Pousse en claire ". Ses membres souhaitent développer un nouveau Label Rouge et ont sollicité le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, dont le territoire englobe l'aire géographique de l'IGP, afin de construire un partenariat pouvant être valorisé dans le cadre de nouveau Label Rouge. En effet, les ostréiculteurs sont conscients des attentes sociétales grandissantes pour des produits alimentaires environnementalement vertueux et de l'évolution réglementaire vers davantage de durabilité dans les méthodes de production. Le parc naturel marin quant à lui est un territoire marin et un outil de gestion dédié à la préservation du milieu marin dont la gouvernance participative prend des orientations stratégiques et des décisions d'action afin de répondre à ses objectifs de i) connaissance du milieu, ii) protection des écosystèmes et iii) développement durable des activités liées à la mer. Plus particulièrement en ce qui concerne l'activité ostréicole, activité historique et identitaire du territoire du parc avec 4 000 ha de concessions ostréicoles, le plan de gestion du parc marin vise au maintien des conditions environnementales propices à l'activité (qualité/quantités d'eau, captage du naissain, etc.), à la diversification des productions et à

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: yohan.weiller@ofb.gouv.fr

la limitation

des effets négatifs de l'activité (déchets plastiques, envasement, dégradation des habitats et espèces à enjeu).

Une concertation est en cours entre ces deux organisations afin de proposer des critères environnementaux qui pourraient être inclus dans le cahier des charges du Label Rouge à venir. Une telle

démarche permettant la mise en oeuvre et la valorisation de bonnes pratiques environnementales

différenciantes serait positive à la fois pour les ostréiculteurs et pour le parc marin. Elle pourrait s'inscrire

dans une boîte à outils plus vaste à proposer aux professionnels, incluant par exemple également une

charte de bonnes pratiques environnementales.

Cette étude de cas s'inscrit dans le contexte national de la mise en oeuvre de la loi EGALIM imposant des

critères environnementaux dans les cahiers des charges des signes de qualité, et de réflexion de l'INAO

pour développer une méthodologie d'évaluation de la durabilité des indications géographiques.

Elle donne

également un éclairage à la stratégie sur la durabilité des indications géographiques portée par OriGIn et

la FAO.

L'enjeu pour les prochains mois sera de définir des engagements environnementaux ayant un impact

positif réel sur le milieu marin et applicables par la profession engagée dans ce projet de Label Rouge.

Porteur de l'étude de cas : parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines

Catherine Teyssier, consultante indépendante sur les IG

Mots-Clés: IG, durabilité environnementale, parc naturel marin